



# PRÉFET DU VAL-D'OISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Préfet

Cergy-Pontoise, le 12 février 2021,

Le Préfet du Val-d'Oise

à

Mesdames et messieurs les parlementaires

Madame la présidente du Conseil départemental

Mesdames et messieurs les maires du Val-d'Oise

## **Objet : Covid-19 – Point de situation n°43**

Dans le Val-d'Oise, la situation sanitaire demeure préoccupante. Le département fait de nouveau face à la situation épidémiologique la plus dégradée de grande couronne parisienne. Elle se caractérise par des indicateurs de circulation du virus d'un niveau élevé qui, après avoir formé un plateau, sont repartis à la hausse de manière lente mais constante depuis quelques jours.

Le taux d'incidence est aujourd'hui de 252 contre 238 la semaine dernière à l'occasion du précédent point de situation, ce qui représente près de 3 200 nouveaux cas par semaine. Le taux de positivité quant à lui suit les mêmes tendances et s'élève, à ce jour, à 8,2 contre 7,9 % la semaine dernière. Ces indicateurs de suivi épidémiologique qui représentent des moyennes départementales continuent de révéler des situations très contrastées. Aussi, une campagne massive de tests est en cours de réalisation sur le territoire de la commune d'Eaubonne où le taux d'incidence a triplé en une semaine.

La dégradation de la situation sanitaire est en partie la conséquence de la circulation des nouveaux variants. Les dernières enquêtes réalisées en Ile-de-France démontrent que 35% des cas dépistés positifs à la Covid-19 sont le fait de variants. Parmi ces 35%, 90% relève d'une contamination par le variant anglais, et 10% par le variant sud-africain.

Cette augmentation de la proportion des variants anglais et sud-africains a conduit, au regard de leur plus forte contagiosité, à renforcer le protocole sanitaire. Ainsi, en cas de test positif mettant en lumière une contamination par le variant sud-africain, la durée d'isolement du patient est désormais de dix jours contre sept précédemment. Le patient recevra systématiquement la visite d'une infirmière, mobilisée par la Cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI), pour évaluer les conditions de son isolement et apporter toute l'aide nécessaire. Un nouveau test PCR négatif est obligatoire à l'issue de ces 10 jours pour pouvoir quitter l'isolement. En secteur scolaire, la découverte d'un seul cas de variant sud-africain conduit à la fermeture de la classe entière. A titre d'information, 32 classes et cinq établissements sont fermés dans le Val-d'Oise cette semaine.

La dégradation de la situation sanitaire entraîne également une augmentation significative et régulière de la pression qui s'exerce sur le secteur hospitalier. Le nombre de lits occupés par des patients atteints de la Covid-19 se maintient à un niveau particulièrement élevé : en Ile-de-France, le nombre de personnes hospitalisées est, cette semaine, de 5 227. Dans le Val-d'Oise, le nombre de personnes hospitalisée se maintient. Par contre, la pression sur les unités de réanimation, ne cesse d'augmenter : à ce jour, le taux d'occupation de lits en réanimation a atteint 77,6 % soit 45 lits sur les 58 autorisés et la durée moyenne d'hospitalisation en unité de réanimation est de trois semaines.

Dans ce contexte, le nombre de décès à l'hôpital continue également de croître. Le seuil symbolique de 80 000 décès a été franchi au niveau national. Dans le Val-d'Oise, au 11 février, 1 345 personnes sont décédées à l'hôpital du fait de la Covid-19 depuis le début de la crise sanitaire, soit 21 de plus qu'à l'occasion du précédent point de situation.

En conséquence, je vous demande de renouveler auprès de vos administrés, un message de strict respect des gestes barrières et de distanciation sociale, toujours aussi essentiels afin de protéger nos concitoyens et nos proches. Le dépistage des personnes infectées, la connaissance des cas contacts, et surtout l'isolement des malades demeurent des enjeux majeurs. Ces étapes sont dorénavant assurées par la CTAI dont la gestion a été déléguée à la Croix-Rouge.

Les règles organisant notre vie sociale, sportive et économique sont plus que jamais de rigueur. Elles n'ont pas évolué au cours de ces derniers jours. J'ai conscience des efforts qui sont demandés à tous et de l'effet de saturation que la longueur de cette crise provoque chez chacun. Il demeure cependant primordial de limiter toutes les occasions qui favorisent les brassages de population et créent les conditions d'une plus grande diffusion du virus de la Covid-19. Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des maires et des élus pour œuvrer à limiter, en responsabilité, ces occasions et je vous remercie d'être le relais de ce message auprès des associations et des organisateurs d'événements.

La stratégie qui vise à freiner la propagation du virus est toujours d'actualité. Celle-ci doit se combiner avec la stratégie vaccinale pour progressivement protéger les personnes les plus vulnérables, les plus susceptibles de développer des formes graves de la maladie et ainsi libérer la pression qui pèse sur les hôpitaux et notre système de santé. Ces deux stratégies sont indissociables.

S'agissant de la campagne de vaccination, celle-ci se poursuit. Elle repose à ce jour sur trois vaccins, ceux développés par les laboratoires Pfizer-BioNtech et Moderna qui nécessitent une logistique et une conservation spécifique ainsi que celui développé par AstraZénéca. Le Val-d'Oise a reçu, au cours de la semaine dernière la première livraison de vaccins Moderna et AstraZénéca, ce qui va permettre d'accélérer le rythme de vaccination et d'offrir plus de souplesse dans l'organisation.

Dans le Val-d'Oise, au regard de la forte demande d'accès au vaccin, aucune difficulté n'est à ce stade constatée pour pourvoir les rendez-vous proposés. Ceux-ci sont ouverts en fonction du nombre de doses reçues et de la nécessité de réaliser les secondes injections dans les délais prescrits par les autorités sanitaires à savoir 21 jours pour les EHPAD, et 28 jours dans les centres de vaccination.

Au cours des deux semaines à venir, le nombre de primo-vaccinés va pourtant être légèrement diminué pour tenir compte non seulement de la réduction annoncée des livraisons de vaccins Pfizer et Moderna, mais aussi pour pouvoir procéder aux secondes injections pour les personnes qui ont reçu la première injection début janvier. Dans le Val-d'Oise, cette diminution du nombre de primo-vaccinations durant les trois semaines précitées ne conduira cependant à aucune annulation ou report de rendez-vous, cette baisse ayant été anticipée. Le rythme de 4500 primo-vaccinations par semaine dans les centres de vaccination devrait reprendre fin février. Par ailleurs, l'arrivée des vaccins AstraZénéca permet dès à présent à l'ensemble des professionnels de santé, pompiers, auxiliaires de vie ainsi qu'aux personnes âgées de 50 à 64 ans et présentant des comorbidités, de se faire vacciner.

A ce jour, en Île-de-France, près de 280 000 personnes ont reçu leur première dose au 11 février au soir, et plus de 27 548 dans le Val-d'Oise. Les neuf centres de vaccination mis en place au niveau départemental sont opérationnels et je vous confirme qu'un centre de vaccination supplémentaire va être ouvert à Ermont dans la semaine du 15 février. A ce sujet, toutes les statistiques sont disponibles sur le site internet [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr)

Concernant la situation dans les établissements scolaires, je vous informe qu'au cours de la semaine du 8 février, 143 élèves ont été dépistés positifs, 72 dans le premier degré, et 71 dans le second. 24 personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et des sports, et des collectivités, ont également été dépistés positifs à la Covid-19.

À ce sujet, je souhaite insister sur la procédure à suivre en cas de détection de cas positifs en milieu scolaire et péri-scolaire. Une telle détection doit systématiquement conduire à l'information du chef d'établissement qui en fonction de la situation, saisira les cellules d'enquête de l'Académie et le cas échéant de l'ARS, pour déterminer les mesures nécessaires à prendre, pouvant aller jusqu'à la fermeture de classe ou d'établissement.

Concernant l'accompagnement des salariés des entreprises du BTP, l'accès à la restauration collective dans le cadre dérogatoire prévu par l'article 40 du décret n°2020-1310 du 29 octobre modifié sera mis en œuvre dès la semaine prochaine. La convention conclue entre la Fédération française du bâtiment, la CMA, la CCI et L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), permettra l'accueil des ouvriers du bâtiment dans des restaurants dédiés, à vocation collective et dûment identifiés. Ce dispositif s'inscrit dans le respect strict du protocole sanitaire, en particulier avec l'application d'une jauge de 8 m<sup>2</sup> par personne présente dans l'établissement.

S'agissant du plan de relance, sur le volet écologie, je souhaite attirer votre attention sur deux appels à projet (AAP) en cours, qui ont été lancés par l'Office français de la biodiversité (OFB).

Le premier, « Mob'Biodiv Restauration », doté de 4 M€ au niveau national, concerne la restauration des écosystèmes. Cet AAP est à destination des associations agréées code de l'environnement et des collectivités pour maintenir en bon état et restaurer les écosystèmes terrestres et continentaux, à l'exception des écosystèmes aquatiques et humides. Le montant maximal de l'aide est fixé à 300 000 euros. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 20 avril 2021 sur le site Démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-mobbiodiv-restauration-2021>

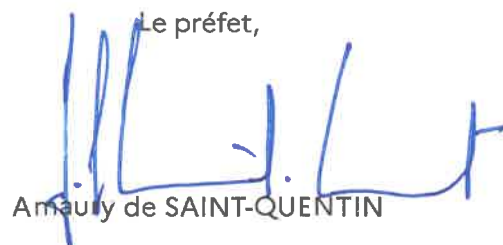
Le second, « Atlas de la biodiversité communale », permet aux collectivités, communes ou EPCI, de réaliser un diagnostic du territoire en matière de biodiversité, tout en incluant des démarches de sensibilisation et des recommandations. Celui-ci est également doté de 4 M€ au niveau national, avec un montant d'aide maximal de 250 000 €. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 mars 2021 sur le site Démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-atlas-de-la-biodiversite-communale21>

Enfin, je vous rappelle que les données sanitaires infra départementales – notamment au niveau communal – demeurent disponibles sur la plateforme « Géode » de Santé Publique France, accessible à l'adresse suivante : <https://geodes.santepubliquefrance.fr/>.

Sur l'ensemble des sujets développés, je suis à votre disposition pour toutes difficultés que vous pourriez rencontrer ou dont vous pourriez avoir l'écho dans cette période et une adresse électronique dédiée demeure mise en place pour répondre à toutes vos questions ([pref-covid19@val-doise.gouv.fr](mailto:pref-covid19@val-doise.gouv.fr)).

*cordialement,*

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN